

**Réunion de la Commission de Suivi de Site
de la Société Pétrolière de Dépôts de Mont-de-Marsan**

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

à Mont-de-Marsan (40)

Jeudi 9 novembre 2017 – 10 h 00

Liste des participants

Collège « Administrations de l'État »

André PLANAS : Direction des actions de l'Etat, Chef de bureau
Alexandre BONTEMPS : Préfecture des Landes, SIDPC
Gaetan LACHAUD : Préfecture des Landes, SIDPC
Muriel JOLLIVET : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine (DREAL)
Nicolas CANUT : Direction départementale des territoires et de la mer

Collège « Collectivités territoriales ou établissements publics »

Chantal PLANCHENault : Commune de Mont-de-Marsan

Collège « Riverains d'installations classées ou associations de protection de l'environnement »

Patrick PONGE : SEPANSO Landes
José PELAYO : Groupement II/2 de Gendarmerie mobile, chef d'escadron
Eric PERONON : Groupement II/2 de Gendarmerie mobile, adjudant

Collège « Exploitant »

Stéphane MONMARIN : SPD, Chef de dépôt

Collège « Salariés »

/

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Bilan de l'activité de l'établissement
- Évolutions futures du site
- Bilan des actions de la DREAL
- Point d'avancement sur les mesures foncières liées au PPRT
- Questions diverses

Documents associés

Annexe I : Présentation de l'exploitant
Annexe II : Présentation de la DREAL

10 h – Début de la réunion

Introduction

M. PLANAS, Direction des actions de l'Etat

Ouvre la réunion.

Les membres de la CSS procèdent à un tour de table de présentation.

Approbation du compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Bilan de l'activité de l'établissement

M. MONMARIN, SPD

Présente le bilan de l'activité de SPD. Les bacs 2, 3, 9 et 10 sont vides depuis le mois de février 2017. Le trafic reste pourtant constant.

M. PLANAS, Direction des actions de l'Etat

S'étonne que celui-ci n'augmente pas, compte tenu de l'activité de la base aérienne.

M. MONMARIN, SPD

Confirme que le trafic « Kérosène » a augmenté de 5 à 6 000 m³.

En 2017, seuls quelques incidents mineurs sont à déplorer. Le plus significatif a eu lieu le 26 avril dernier. Trois wagons d'approvisionnement ont déraillé en dehors du site — entre l'aiguillage et le portail d'entrée —, entraînant le déclenchement d'un POI et d'un petit PPI.

Des photos de l'incident circulent dans l'assistance.

Mme PLANCHENAU, Commune de Mont-de-Marsan

S'enquiert de la signification du terme « petit PPI ».

M. PLANAS, Direction des actions de l'Etat

Rappelle que le POI est déclenché lorsque survient un incident interne à l'entreprise. Le Préfet

déclenche le PPI lorsqu'apparaît un danger pour les populations.

M. MONMARIN, SPD

Explique que la préfecture a été alertée. La DREAL et les pompiers se sont déplacés sur site. L'incident était maîtrisé et la sirène n'a pas été déclenchée. Le COD n'a pas été activé. Des militaires et du personnel supplémentaire ont été mobilisés pour sécuriser les lieux.

M. PLANAS, Direction des actions de l'Etat

Souligne que les wagons n'ont pas basculé et qu'aucune fuite n'a été à déplorer.

M. PERONON, Gendarmerie mobile

S'enquiert des causes de l'accident.

M. MONMARIN, SPD

Pointe un manque d'entretien des voies par Réseau Ferré de France.

Mme PLANCHENault, Commune de Mont-de-Marsan

Demande si des travaux ont été diligentés.

M. MONMARIN, SPD

Répond par l'affirmative. De plus, un projet de rénovation complète entre la gare de Mont-de-Marsan et le dépôt est prévu.

Des photos sont projetées dans la suite de la présentation.

Mme JOLLIVET, DREAL

Rappelle par ailleurs qu'un réseau de piézomètres assure sur le site le suivi d'une pollution historique. Les mesures révèlent que la décroissance de la pollution se stabilise. Des relevés supplémentaires pourraient être effectués. Le sujet sera remis à l'ordre du jour l'année prochaine.

M. MONMARIN, SPD

Présente un tableau de suivi utilisé par l'équipe. Son intérêt se révèle essentiellement en cas d'incident survenant en dehors des heures ouvrées.

Des travaux de renforcement ont été entrepris autour de certaines cuvettes, ainsi que des travaux d'étanchéification.

Mme JOLLIVET, DREAL

Précise qu'un échéancier de mise en conformité des cuvettes est prévu par un arrêté ministériel. Les inspections montrent un suivi conforme à la réglementation.

M. PONGE, Sepanso

S'inquiète de la perméabilité des autres cuvettes.

Mme JOLLIVET, DREAL

Indique que leur perméabilité reste bonne grâce à la présence d'une couche argileuse sous la partie sableuse.

M. MONMARIN, SPD

Ajoute qu'à terme, toutes les cuvettes seront bétonnées.

Les murs des cuvettes ont également été renforcés de manière à résister à un effet de vague.

Mme JOLLIVET, DREAL

Signale que cette demande fait suite à un retour d'expérience des événements survenus sur Ambès et Facture notamment. Les cuvettes doivent pouvoir résister à la pression statique et à l'effet de vague.

Evolutions futures du site

M. MONMARIN, SPD

Note le remplacement de la sirène PPI. Elle a été testée le mercredi 8 novembre dernier.

M. PELAYO, Gendarmerie mobile

Confirme qu'elle s'entend désormais bien depuis la caserne située après l'école.

Bilan des actions de la DREAL

Mme JOLLIVET, DREAL

Revient essentiellement sur les mesures foncières et les mesures de renforcement du bâti issues du PPRT. Celui-ci prévoit un secteur d'expropriation au sud du site. La maison attenante au hangar est concernée.

M. PLANAS, Direction des actions de l'Etat

Précise qu'après de longs et nombreux échanges, la situation devrait se régler prochainement.

Mme JOLLIVET, DREAL

Signale deux habitations concernées par les mesures de renforcement du bâti. L'échéance prescrite par le PPRT en la matière est dépassée. Ce retard est imputable à des modifications survenues pour les financements notamment. Un crédit d'impôt est accordé aux propriétaires.

M. PONGE, Sepanso

Espère que les propriétaires ne payant pas d'impôts ne seront pas défavorisés.

M. PLANAS, Direction des actions de l'Etat

Suppose que le service des impôts, en collaboration avec SoliHa, l'opérateur logement choisi sur la région, les aidera à trouver des solutions.

Mme JOLLIVET, DREAL

Ignore si des travaux ont déjà débuté. Les deux premiers PPRT pris en charge par SoliHa étaient localisés en Dordogne.

M. PONGE, Sepanso

S'enquiert des suites pour les propriétaires qui refuseraient des travaux par manque de financements.

Mme JOLLIVET, DREAL

Assure qu'ils ne pourront pas être expropriés. Le renforcement demandé porte essentiellement sur les ouvertures (renforcement des vitres, châssis, etc.). Elles doivent pouvoir résister aux surpressions auxquelles les habitations pourraient être soumises (50 et 35 mbar). Les factures ne devraient donc pas être trop élevées.

M. PONGE, Sepanso

Demande si le bâtiment des PTT est vide.

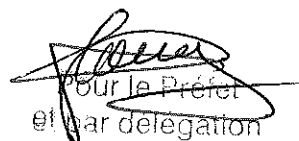
M. CANUT, DDTM

Répond par l'affirmative.

Questions diverses

M. CANUT, DDTM

Constate que la demande émanant d'une auto-école de création d'une piste au nord-est du site, le long de la voie ferrée, a été rejetée.


Pour le Préfet
et par délégation
Le Chef de Bureau

A. PLANAS